

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 958

29 septembre 2005

SOMMAIRE

A-Con S.A., Luxembourg	45964	Fiduciaire des P.M.E. S.A., Luxembourg	45981
Aquavalere, S.à r.l., Niederanven	45943	Fongesco S.A.H., Luxembourg	45939
AS Architecture, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	45971	Fongesco S.A.H., Luxembourg	45939
AS International Investment S.A., Luxembourg	45942	Fribeck Maison Plus S.A., Luxembourg	45950
AS Investment S.A., Luxembourg	45956	Gar@qua International Holding S.A.	45956
Asa Finance & Holding S.A., Luxembourg	45938	Garage Robert Grun & Fils, S.à r.l., Strassen	45975
Baissières Holding S.A., Luxembourg	45977	Glenelg Investments, S.à r.l., Luxembourg	45974
(The) Bank of New York (Luxembourg) S.A., Sen- ningerberg	45979	Glenelg Investments, S.à r.l., Luxembourg	45974
Bank Sarasin Europe S.A., Luxembourg	45979	Haken S.A., Heinerscheid	45941
Banque Raiffeisen S.C., Luxembourg	45981	HKD Holding S.A., Luxembourg	45970
Boc No. 2, S.à r.l., Luxembourg	45968	Immopartners Luxembourg S.A., Luxembourg ..	45980
Boc No. 2, S.à r.l., Luxembourg	45969	Inter-Allied, S.à r.l., Luxembourg	45969
Boucherie Charcuterie Kappler Steve, S.à r.l., Lu- xembourg	45975	Investissements Minéraux et Financiers S.A.H., Luxembourg	45956
Bourns Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	45945	IPI - Investissement et Partenariat Industriel S.A., Luxembourg	45970
C.G.O., S.à r.l., Peppange	45957	IST International Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	45946
Chatka International S.A., Luxembourg	45971	Lend Lease Global Properties, Sicaf, Luxembourg	45977
Chatka International S.A., Luxembourg	45971	Luxtracing S.A., Foetz	45980
Ciclolux S.A., Luxembourg	45951	Machilu S.A., Luxembourg	45982
CLIMT S.A., Munsbach	45970	Mareli S.A., Luxembourg	45960
Comagraf Electronic-Grafic-Systems, S.à r.l., Gre- venmacher	45981	Marvel S.A., Luxembourg	45973
Cosma Finance International S.A., Luxembourg ..	45972	Mazel S.A., Luxembourg	45973
Credit Suisse Real Estate Fund International (Lu- xembourg) Holding S.A., Luxembourg	45979	Mir Leman Advisory Company S.A., Luxembourg	45964
DELLI-A-A, S.à r.l., Altrier	45941	Mir Théâtre S.A., Luxembourg	45959
DELLI-A-A, S.à r.l., Altrier	45941	Miroblig, Sicav, Luxembourg	45950
Delyard, S.à r.l., Septfontaines	45938	Monterey Capital III, S.à r.l., Luxembourg	45980
Diffusion de Saedeleer S.A., Luxembourg	45942	Novum Stairs & Railings S.A., Heinerscheid	45942
Douet S.A., Luxembourg	45981	Orest Investissements S.A., Luxembourg	45972
EFC, Eastern Finance Corporation S.A.H., Luxem- bourg	45972	Oval S.A., Crauthem	45943
Elcoteq Network S.A., Luxembourg	45981	Panoramica S.A., Luxembourg	45980
e-Skill S.A., Luxembourg	45967	Panoramica S.A., Luxembourg	45980
e-Skill S.A., Luxembourg	45967	Paris VIII ^e S.A., Luxembourg	45974
e-Skill S.A., Luxembourg	45967	Paris VIII ^e S.A., Luxembourg	45976
F.A.H. Invest S.A.H., Esch-sur-Alzette	45938	Parole Holdings, S.à r.l., Luxembourg	45978
Fame Holdings, S.à r.l., Luxembourg	45977	Parole Holdings, S.à r.l., Luxembourg	45978
Fareva S.A., Luxembourg	45980	Peristal S.A., Luxembourg	45953
		Restaurant Chang Hong, S.à r.l., Elvange	45940
		Royale Actions & Participations Holding S.A.	45956
		RTL 9 S.A., Luxembourg	45976

<p>Société Anonyme des Minerais S.A., Luxembourg 45977</p> <p>Société Financière de l'Energie «SOFINEN» S.A.H., Luxembourg 45938</p> <p>Soparim S.A.H., Luxembourg 45963</p> <p>SP2I S.A., Luxembourg 45959</p> <p>SP2I S.A., Luxembourg 45943</p> <p>St David, S.à r.l., Luxembourg 45971</p> <p>Studimmo S.A. 45939</p> <p>Tabular Holdings, S.à r.l., Luxembourg 45978</p> <p>Tatimati S.A., Luxembourg 45979</p> <p>Titan Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 45978</p> <p>Titan Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 45978</p>	<p>Transneptune Holding S.A., Luxembourg 45970</p> <p>(The) UBK French Property Company (N° 3), S.à r.l., Luxembourg 45973</p> <p>(The) UBK French Property Company (N° 4), S.à r.l., Luxembourg 45974</p> <p>(The) UBK French Property Company (N° 5), S.à r.l., Luxembourg 45975</p> <p>(The) UBK French Property Company (N° 1), S.à r.l., Luxembourg 45976</p> <p>(The) UBK French Property Company (N° 2), S.à r.l., Luxembourg 45976</p> <p>Verdugt Luxembourg S.A., Luxembourg 45979</p> <p>Weber & Wagner S.A., Luxembourg 45975</p>
---	--

DELYARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 21, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 74.502.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041038.3/1133/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

F.A.H. INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 50.426.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

F.A.H. INVEST S.A.H.

Signature

(041036.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

ASA FINANCE & HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(041049.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

SOCIETE FINANCIERE DE L'ENERGIE «SOFINEN» S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 17.682.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(041050.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

45939

FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 29.741.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03213, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039491.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 29.741.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 mai 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 12 mai 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039500.4/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

STUDIMMO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.331.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille quatre, le 15 novembre à 10 heures, les actionnaires de la société STUDIMMO sa se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux statuts.

Il a été dressée une liste de présence que tous les associés présents ont signée et qui sera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roger Abras. Il appelle au bureau comme scrutateur Madame Berger Josiane qui accepte.

Le bureau est ainsi constitué, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence, que cent pour cent des actions sont présentes.

L'assemblée représente donc cent pour cent du capital social et se trouve constituée régulièrement.

La feuille de présence, signée par les membres du bureau est mise à la disposition des actionnaires présents.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président propose de renommer Madame Berger Josiane comme Administrateur-délégué et Administrateur et Monsieur Abras Roger comme Administrateur pour une période de 6 ans à partir du 15 septembre 2004.

Monsieur le Président donne alors la parole à Madame Berger qui donne lecture du rapport du conseil d'administration.

La discussion générale est alors ouverte. Des explications sont échangées entre les actionnaires et Monsieur le Président leur donne tous les renseignements qu'ils sollicitent.

La prolongation du mandat de Madame Berger et de Monsieur Abras est acceptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11.00 heures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04614. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038762.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

RESTAURANT CHANG HONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 10, rue d'Ellange.

R. C. Luxembourg B 107.823.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Huanmin Liu, cuisinier, né à Zhejiang, République Populaire de Chine, le 4 janvier 1945 (Matricule 1945 0104 070), demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette, 35, rue de Neudorf,

2.- Madame Yongqin Liu, serveuse, née à Zhejiang, République Populaire de Chine, le 21 octobre 1978 (Matricule 1978 1021 345), demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette, 35, rue de Neudorf.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RESTAURANT CHANG HONG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Elvange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant chinois avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2005.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Huanmin Liu, prénom: cinquante parts sociales	50
2.- Mademoiselle Yongqin Liu, prénom: cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 975,-.

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Huanmin Liu, cuisinier, demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette, 35, rue de Neudorf.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique.

4.- L'adresse du siège social est fixée au L-5692 Elvange, 10, rue d'Ellange.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Liu, Y. Liu, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2005, vol. 893, fol. 7, case 6. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 3 mai 2005.

R. Schuman.

(039282.3/237/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

DELLI-A-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Altrier.

R. C. Luxembourg B 97.252.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(901735.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2005.

DELLI-A-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Altrier.

R. C. Luxembourg B 97.252.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(901736.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2005.

HAKEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

H. R. Luxemburg B 104.991.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 4. Mai 2005

Im Jahre zweitausendfünf, den vierten Mai, am Gesellschaftssitz in L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot, sind zur ausserordentlichen Generalversammlung erschienen die Aktionäre der Gesellschaft HAKEN S.A.

gegründet gemäss Akt vor dem instrumentierenden Notar Roger Arrenschorff in Wiltz am 23. Mai 1997, eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 104.991.

Die Sitzung wird eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn André Freddy Crochet, Kaufmann, wohnhaft in B-4800 Verviers, avenue des Unies 40.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretär Frau Petra Hoffmann, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-4780 St.Vrth, Hinderhausen 82.

Der Präsident benennt als Stimmzähler Herrn Hermann-Josef Lenz, Privatbeamter, wohnhaft zu B-St.Vith, Hinderhausen 82.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Die Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlassung und Entlastung des Verwaltungsratsmitgliedes Christine Mujawimana;
- Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes;
- Verlängerung des Mandates der übrigen Verwaltungsratsmitglieder;
- Entlassung des Rechnungskommissars U-BÜRO, S.à r.l.;
- Ernennung eines neuen Rechnungskommissars.

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollzählig erschienen sind. Die erschienenen oder vertretenen Gesellschafter beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Frau Christine Mujawimana wird als Mitglied des Verwaltungsrates entlassen und entlastet;

2. Als neues Mitglied des Verwaltungsrates wird mit heutigem Datum für die Dauer von sechs Jahren ernannt: Herr Crochet Willem, Techniker, geb. 8. August 1982 in Kigali (Ruanda), wohnhaft zu B-4800 Verviers, avenue des Nations Unies 40;

3. Die übrigen Verwaltungsratsmitglieder werden in ihren Funktionen für die Dauer von sechs Jahren bis zur a.o. Generalversammlung im Jahre 2011 bestätigt;

4. Der Rechnungskommissar U-BÜRO, S.à r.l., 117, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach, wird mit sofortiger Wirkung entlassen und entlastet;

5. Zum neuen Rechnungskommissar wird mit heutigem Datum für die Dauer von sechs Jahren ernannt Herr Hermann-Josef Lenz, Privatbeamter, geb. am 16. Mai 1955 in D-Eigelscheid, wohnhaft zu Hinderhausen 82, B-4780 St.Vith. Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Heinerscheid, den 4. Mai 2005.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2005, réf. DSO-BE00114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901650.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2005.

NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

R. C. Luxembourg B 98.441.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 mai 2005, réf. DSO-BE00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 24 mai 2005.

NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A.

Signature

(901739.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2005.

DIFFUSION DE SAEDELEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 59.943.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004

L'assemblée générale nomme comme Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038393.3/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

AS INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.001.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue à Luxembourg le 11 mai 2005, que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

P. Kotoula / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038561.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

45943

AQUAVALERE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 12.500,-.

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 10-12, Z.I. Bombicht.
H. R. Luxembourg B 103.761.

Gesellschafterbeschluss

Unter Verzicht auf allen Formen und fristen der Ladung, treten wir zu einer Generalversammlung zusammen und beschließen Folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird von 3, Z.I. Bombicht, 6947 Niederanven, nach 10-12, Z.I. Bombicht, 6947 Niederanven, mit Wirkung vom 20. April 2005 verlegt.

Niederanven, den 16. April 2005.

M. Hill

Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02726. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038434.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

SP2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 99.960.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2004, que le Conseil d'Administration décide, conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts, de transférer à compter du 1^{er} avril 2005 le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 17, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

C. Antinori

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038941.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

OVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange.
R. C. Luxembourg B 107.778.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme PROMOBE FINANCE S.A., avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Flavio Becca, qualifié ci-après.

2.- Monsieur Flavio Becca, industriel, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés.

Lequel comparant, ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de OVAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Crauthem.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location et la mise en valeur d'immeubles tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} jeudi du mois de juin à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme PROMOBE FINANCE S.A., avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,	99
quatre-vingt-dix-neuf actions	
2.- Monsieur Flavio Becca, industriel, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Flavio Becca, industriel, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés;

b) Monsieur Aldo Becca, administrateur de sociétés, né à Valtopina/Perugia (Italie), le 1^{er} septembre 1934, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;

c) Madame Neva Rossi, administratrice de sociétés, née à Dudelange, le 30 avril 1937, épouse de Monsieur Aldo Becca, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée ABAX AUDIT, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 27.761).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. «Im Bruch».

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Flavio Becca, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Crauthem, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Becca, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2005, vol. 531, fol. 60, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mai 2005.

J. Seckler.

(038903.3/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

BOURNS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 75.572.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance du 29 avril 2005 que le siège social de la société a été transféré du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} mai 2004.

Munsbach, le 10 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038349.3/556/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

IST INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 107.943.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the third of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present minute.

There appeared:

AXIOM LTD, registered under number 2047341, with registered office at Carribbean suit, the Valley, TVI 11P, Anguilla, British West Indies,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 11, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party has incorporated a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which she has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

The Company may further perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, the acquisition, exploitation, licensing, sub-licensing, and alienation of industrial and intellectual property rights, of whatever nature and in the broadest meaning of the term, included but not limited to licenses, sub-licenses, copyrights, image rights, trademarks, designs and patents.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of IST INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros, represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The Company may issue different classes of shares in relation to certain investments.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

The managers shall be of Class «A» and of Class «B».

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of a Class «A» and a Class «B» manager.

Managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

Managers or third parties should be able to represent one or more other manager(s) at managers meetings.

Title IV.- Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial Year - Balance Sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General Provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

The shares have been entirely subscribed by AXIOM LTD, prenamed.

The appearing party declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred (EUR 1,800.-) euros.

Constitutive meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited period:

a) Class «A» manager:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C. B number 64.474, a company with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

b) Class «B» managers:

- Mr Björn Sundebý, Director, born in Trefald, Sweden, on April 26, 1949, residing Grand rue 19, CH-1297 Founex,

- Mr Gert Schyborger, Director, born in Halmstad, Sweden, on August 19, 1940, residing Sommarvägen 12, S-182 74 Stocksund, Sweden,

- Mr Carl-Martin Laner, Director, born in Backayd, Sweden, on June 27, 1956, residing Förvaltarvägen 16, 372 75 Johannishus, Sweden.

The Company is validly bound by the joint signatures of any Class «A» and any Class «B» manager.

2) The Company shall have its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

AXIOM LTD, enregistrée sous le numéro 2047341, avec siège social à Carribean suit, the Valley, TVI 11P, Anguilla, British West Indies,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 avril 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassocié(s) et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, qui sont en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de IST INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

La Société pourra émettre différentes classes de parts sociales qui pourront être liées à certains investissements.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants seront de catégorie «A» et de catégorie «B».

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B».

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par AXIOM LTD, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents (EUR 1.800,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Gérant de catégorie «A»:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C. B numéro 64.474, une société avec siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

b) Gérants de catégorie «B»:

- Monsieur Björn Sundeb, Administrateur, né à Trefald, Suède, le 26 avril 1949, demeurant Grand rue 19, CH-1297 Founex,

- Monsieur Gert Schyborger, Administrateur, né à Halmstad, Suède, le 19 août 1940, demeurant Sommarvägen 12, S-182 74 Stocksund, Suède,

- Monsieur Carl-Martin Laner, Administrateur, né à Backayd, Suède, le 27 juin 1956, demeurant Förvaltarvägen 16, 372 75 Johannishus, Suède.

La Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B».

2) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Rozanski, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, vol. 148S, fol. 34, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(040768.3/230/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

FRIBECK MAISON PLUS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

H. R. Luxembourg B 96.991.

Am 14. April 2005, haben die Aktionäre der Gesellschaft FRIBECK MAISON PLUS S.A. einstimmig beschlossen den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 32, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg nach 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg zu verlegen.

Luxembourg, den 14. April 2005.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038482.3/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

MIROBLIG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.751.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société le mardi 19 avril 2005 à 11.30 heures*

Cinquième résolution

«L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de MM. Yves Mirabaud, Yves Erard, Marc Pereire et Craig Fedderson pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2006.»

Sixième résolution

«L'assemblée décide de reconduire le mandat de réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2006.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038677.3/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

CICLOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.077.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- TIM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 29 avril 2005.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée, agissant en sa qualité de «director» de la dite société.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CICLOLUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- TIM INTERNATIONAL S.A., prédésignée, trois cent dix-neuf actions.	319
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, prédésignée, une action.	1
Total: trois cent vingt actions.	320

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Monsieur Albino Collini, consultant, demeurant à I-20122 Milan Corso Vittorio Emanuele II, 30.
- c.- Monsieur Domenico Costa, consultant, demeurant à I-20122 Milan, Corso Vittorio Emanuele II, 30.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 mai 2005, vol. 431, fol. 64, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2005.

H. Hellinckx.

(042631.3/242/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

PERISTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 108.080.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) La société anonyme SGG SUISSE S.A., ayant son siège social au 7A, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11, ici représentée par Monsieur Christian Francois, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève (Suisse) le 28 avril 2005;

2) La société à responsabilité limitée LOUV, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christian Francois, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 9 mai 2005.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire, agissant ès dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est PERISTAL S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des Bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} vendredi de mars, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui

bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice Social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) La société SGG SUISSE S.A., prénommée, trois cent neuf actions	309
2) La société LOUV, S.à r.l., prénommée, une action.	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean-François Cordemans, employé, né le 26 septembre 1960 à Blankenberge (Belgique), demeurant professionnellement au 7A, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11;

b) Monsieur Vincent Ciletti, employé, né le 4 mars 1970 à Genève (Suisse), demeurant professionnellement au 7A, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11;

c) Monsieur Max Clergeau, employé, né le 1^{er} décembre 1946 à Neuvic (France), demeurant professionnellement au 7A, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11.

4. Est nommée commissaire:

La société anonyme FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Francois, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, vol. 148S, fol. 50, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 mai 2005.

T. Metzler.

(042635.3/222/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

ROYALE ACTIONS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.900.

La société EURO REVISION S.A. a dénoncé, avec effet au 11 mai 2005, le siège social de la société ROYALE ACTIONS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S., Section B n° 37.900.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

EURO REVISION S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038521.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

GAR@QUA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 87.914.

La société EURO REVISION S.A. a dénoncé, avec effet au 11 mai 2005, le siège social de la société GAR@QUA INTERNATIONAL HOLDING S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S., Section B n° 87.914.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO REVISION S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038517.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

AS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.002.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue à Luxembourg 11 mai 2005, que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

P. Kotoula / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038563.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 22.181.

Avec effet au 6 mars 2005, Monsieur Vincent Berghmans a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS

P. Wolff

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02953. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038666.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

C.G.O., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000.**Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 108.076.**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Raphaël Jacques Hidalgo, Dirigeant de société, né le 12 septembre 1957 à F-60400 Ville, demeurant à F-06600 Antibes, Résidence de la mer, 54, avenue Robert Soleau,

ici représenté par Monsieur Didier Kazenas, Expert comptable, demeurant professionnellement à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise,

en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er}.- Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège Social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de C.G.O., S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Peppange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale des associés. La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

La commercialisation de systèmes de conditionnement de produits de parfumerie, de cosmétiques et de tous autres produits, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille Euros), divisé en 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 45,- (quarante-cinq Euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V.- Année Sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 14 heures.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions Générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10 des présents statuts, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2005.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 11 des présents statuts, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dressera l'inventaire et le compte de pertes et profits pour la première fois le deuxième vendredi du mois de juin 2006 à 14 heures.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Raphaël Jacques Hidalgo, précité, lequel les a intégralement libérées par des versements en espèces,

de sorte que la somme de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.600,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite le comparant, associé représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par 1 (un) gérant.

2. Est nommé gérant de la société.

- Monsieur Raphaël Jacques Hidalgo, Dirigeant de société, né le 12 septembre 1957 à F-60400 Ville, demeurant à F-06600 Antibes, Résidence de la mer, 54, avenue Robert Soleau.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société par sa seule signature.

3. La durée du mandat du gérant est illimitée.

4. Le mandat du gérant est gratuit.

5. La société a son siège à Peppange, 1, rue de l'Eglise.

Clôture

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Kazenas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, vol. 148S, fol. 49, case 7. – Reçu 450 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

J. Delvaux.

(042602.3/208/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

MIR THEATRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.750.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société le mardi 19 avril 2005 à 11.45 heures*

Cinquième résolution

«L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs MM. Yves Mirabaud, Marc E. Pereire et Craig Fedderson pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2006.»

Sixième résolution

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2006.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038682.3/3085/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

SP2I S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 99.960.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, et la société SP2I S.A., société anonyme, en date du 1^{er} juin 2004, a pris fin en date du 1^{er} avril 2005, avec prise d'effet au 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038939.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

MARELI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.078.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Maria Silla, sans profession, demeurant à I-00186 Rome, Salitrè di Crescenzi, 30, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 24 mars 2004.

2.- Monsieur Eligio Jazzoni, commerçant, demeurant à I-00186 Rome, Salitrè di Crescenzi, 30, ici représenté par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 24 mars 2004. Les prédites procurations après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MARELI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent vingt-huit mille six cents euros (EUR 528.600,-) divisé en cinq mille deux cent quatre-vingt-six (5.286) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Madame Maria Silla, prénommée, huit cent cinquante-six actions	856
2.- Monsieur Eligio Jazzoni, prénommé, quatre mille quatre cent trente actions	4.430
Total: cinq mille deux cent quatre-vingt-six actions	5.286

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

a.- les huit cent cinquante-six (856) actions par apport en nature fait par Madame Maria Silla, prénommée, des immeubles et valeurs mobilières suivants:

I.- La nue-propriété d'un appartement sis à Tor Chiaruccia, Via Meleagro dans la commune de Santa Marinella (Rome), inscrit au cadastre de la commune de Santa Marinella (Rome) sous le fichier numéro 0277854, le 28 septembre 1962 sous le numéro 555.

II.- Soixante-six mille six cent quatre-vingt-quatre (66.684) parts sociales représentant onze virgule onze pour cent (11,11%) du capital de la société INTERNAZIONALE AUTO, S.r.l., ayant son siège social à Rome, Via Pinerolo 34, inscrite au R.C. de Rome sous le numéro 00399520584.

b.- les quatre mille quatre cent trente (4.430) actions par apport en nature fait par Monsieur Eligio Jazzoni, prénommé, des immeubles et valeurs mobilières suivants:

III.- La nue-propriété d'un appartement sis à Rome, Via Pinerolo numéro 22, inscrit au cadastre de la commune de Rome à la feuille 929, parcelle 35/p, sous le numéro 88671 depuis le 5 septembre 1970, fichier numéro 718005.

IV.- La nue-propiété d'un appartement sur quatre niveaux sis à Corese Terra, Via Borgo Nuovo, inscrit au cadastre de la commune de Fare in Sabina (RI), feuille 44, parcelle 158 sub 4,.

V.- La nue-propiété d'un terrain agricole sis à Corese Terra, au lieu-dit «L'Aretta», d'une contenance approximative de 4920 m2, inscrit au cadastre de la commune de Fara Sabina, feuille 43, parcelle 24.

VI.- Le nue-propiété d'un local situé au rez-de-chaussée et à l'entresol appelé frantoio (moulin à huile) sis à Corese Terra, Via Borgo Nuovo, inscrit au cadastre de la commune de Fare in Sabina (RI) feuille 44, parcelle 158 sub 3.

VII.- cent trente-trois mille trois cent soixante-sept (133.367) parts sociales représentant vingt-deux virgule vingt-trois pour cent (22,23%) du capital de la société INTERNAZIONALE AUTO, S.r.l., prédésignée.

Titre de propriété

Madame Maria Silla, prénommée, est devenue propriétaire de l'immeuble sub I.- suivant acte reçu par Maître Luigi Uriele Foglia, notaire de résidence à Rome, le 18 décembre 1969 transcrit en date du 15 janvier 1970, Reg. 165, foglio 128.

Monsieur Eligio Jazzoni, prénommé est devenu propriétaire des immeubles comme suit:

l'immeuble sub III.- suivant acte reçu par Maître Alfredo Bandini, notaire de résidence à Olevano Romano, en date du 15 septembre 1970, sous le numéro 46482 de son répertoire, transcrit en date du 29 septembre 1970,

les immeubles sub IV.- et VI.- suivant acte de reçu par Maître Giovanni Filippi, notaire de résidence à Rieti, en date du 27 novembre 1967 sous le numéro 16896 de son répertoire,

l'immeuble sub V.- suivant acte reçu par Maître Antonio Carella, notaire de résidence à Rome, en date du 13 janvier 1992, transcrit le 7 février 1992, numéro registre 1390.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte de déclarations faites par Maître Paolo Farinano, notaire de résidence à Rome, en date des 9 juin 2004 et 7 avril 2005, que les immeubles sub. I/, III/, IV/ et V/ ne sont grevés d'aucune inscription et que l'immeuble sub VI/ est grevé d'une inscription hypothécaire prise en faveur de la BANCA NATIONALE DEL LAVORO S.p.A., en vertu d'un contrat du 12 octobre 1998.

Les souscripteurs déclarent que le créancier hypothécaire ne s'oppose pas à l'apport en société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à Maître Paolo Farinano, prénommé, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Maître Paolo Farinano, prénommé, est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les actionnaires donnent par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le prédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 7 avril 2005, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins à 5.286 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de MARELI S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de MARELI S.A. et ne peut pas être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

H.R.T. REVISION, S.à r.l. (signature)

Ledit rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.»

45963

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de huit mille trois cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 mai 2005, vol. 431, fol. 56, case 11. – Reçu 5.286 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2005.

H. Hellinckx.

(042633.3/242/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

SOPARIM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 16.824.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 mai 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 11 mai 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour SOPARIM, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039518.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

MIR LEMAN ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.402.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société le mardi 19 avril 2005 à 10.45 heures*

Cinquième résolution

«L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs MM. Yves Mirabaud, Marc E. Pereire et Craig Fedderson pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2006.»

Sixième résolution

«L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2006.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038678.3/3085/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

A-CON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 108.086.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société L.E.B. INVEST INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39576-76,

ici représentée par Monsieur Patrick Gemis, ingénieur industriel, demeurant à Wellen (Belgique).

2. La société M.I.L. INVEST INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39576-79,

ici représentée par Monsieur Patrick Gemis, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination A-CON S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet:

bureau d'étude et de contrôle de toutes les activités du bâtiment; toutes activités de coordination dans le bâtiment, aussi bien dans le cadre de la construction de nouveaux immeubles que dans le cadre de la rénovation d'immeubles existants; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations gé-

néralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition Générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

1. L.E.B. INVEST INC	31 actions
2. M.I.L. INVEST INC	31 actions
Total	62 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 50% (cinquante pour cent) par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:
 - a) Monsieur Patrick Gemis, ingénieur industriel, né à Sint Truiden (Belgique) le 14 avril 1965, demeurant à B-3830 Wellen (Belgique), Koningsstraat 3;
 - b) La société L.E.B. INVEST INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39576-76;
 - c) La société M.I.L. INVEST INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39576-79.

Monsieur Patrick Gemis, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Gemis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, vol. 148S, fol. 32, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

J. Elvinger.

(042665.3/211/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

e-SKILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 72.489.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03497, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour e-SKILL S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(040098.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

e-SKILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 72.489.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03495, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour e-SKILL S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(040099.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

e-SKILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 72.489.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03493, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour e-SKILL S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(040101.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**BOC No. 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BOC LUXEMBOURG No. 2, S.à r.l.).**
Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 84.383.

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of April.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BOC LUXEMBOURG No. 2, S.à r.l. (the «Company»), a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 84.383) incorporated pursuant to a notarial deed on 22th October, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 367 of 6 March 2002. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 12 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1200 of 14 November 2003.

The meeting was opened at 6.30 p.m. with Mr Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler. The meeting elected as scrutineer Mr Grégory Noyen, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company from BOC LUXEMBOURG No. 2, S.à r.l. to BOC No. 2, S.à r.l.
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company.
3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change of the name of the Company from BOC LUXEMBOURG No. 2, S.à r.l. to BOC No. 2, S.à r.l.

Second resolution

Subsequently to the foregoing, the meeting resolves to amend the article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 2. «The Company will assume the name of BOC No. 2, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BOC LUXEMBOURG No. 2, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg L-2320, 69A, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.383, constituée suivant acte notarié en date du 22 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 367 du 6 mars 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1200 du 14 novembre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Monsieur Francis Kass, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory Noyen, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société de BOC LUXEMBOURG No. 2, S.à r.l. en BOC No. 2, S.à r.l.

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la Société de BOC LUXEMBOURG No. 2, S.à r.l. en BOC No. 2, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La Société prend la dénomination de BOC No. 2, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, S. Wolter-Schieres, G. Noyen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2005, vol. 431, fol. 49, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2005.

H. Hellinckx.

(042869.3/242/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

BOC No. 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2005.

H. Hellinckx.

(042873.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

INTER-ALLIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.694.

Extrait du contrat de cession de parts daté du 11 juin 2002

En vertu du contrat de cession de parts daté du 11 juin 2002, INTER-ALLIED SHAREHOLDERS LLC, avec siège social à c/o APOLLO REAL ESTATE ADVISORS III, LP, 2 Manhattanville Road, Purchase, New York 10577, a transféré 1 (une) part détenue dans la société à INTER-ALLIED PARTNERS, LP, avec siège social à c/o APOLLO REAL ESTATE ADVISORS III, LP, 2 Manhattanville Road, Purchase, New York 10577.

Ainsi, les parts de la société INTER-ALLIED, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- Inter-Allied Partners, LP: 1,500 parts sociales

Luxembourg, le 10 mai 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038917.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

45970

CLIMT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 68.801.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2001, Monsieur Gerhard Thiel, demeurant à Bexbach, a démissionné de son poste d'administrateur ainsi que de son poste d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038961.3/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

HKD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 75.342.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue à Luxembourg le 13 mai 2005, que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 13 mai 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

P. Kotoula / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039052.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

TRANSNEPTUNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.512.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2004

1. La liquidation de la société TRANSNEPTUNE HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039173.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

IPI - INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.585.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

J. Elvinger.

(039537.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

CHATKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 86.293.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02652, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039086.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

CHATKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 86.293.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 2 mai 2005 que:
- Monsieur Alain Di Duca, administrateur de sociétés, demeurant à Brasilia Court, Apartment 3, Tunnara Promenade, Ghadira Mellieha, Malte, Monsieur Gérard Felix, administrateur de sociétés, demeurant à L'Embouchure, F-45800 Combleux (France), et la société de droit maltais QUAZARS LIMITED ayant son siège social à Brasilia Court, Apartment 3, Tunnara Promenade, Ghadira Mellieha (Malte) ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Il résulte d'une décision prise lors d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2005 que:

- Monsieur Alain Di Duca et Monsieur Gérard Felix ont été renouvelés aux fonctions d'administrateur-délégué de la société. Ils disposeront d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039084.3/317/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

AS ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 73.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03517, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AS ARCHITECTURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(040079.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ST DAVID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 107.116.

EXTRAIT

En date du 28 avril 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée,
- M. Peter Miles Testa, résidant au via Fatebenefratelli 15, 20121 Milan, Italy, a été nommé nouveau gérant B.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039322.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.078.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2004

1. La liquidation de la société OREST INVESTISSEMENTS S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039174.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

COSMA FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.035.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 12 mai 2005

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployé jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039474.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

EFC, EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 15.427.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 mai 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005. L'assemblée générale du 10 mai 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour EFC, EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039519.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

45973

MARVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.650.

MARVEL S.A. (la «Société») procédera le 13 mai au rachat de 586 actions rachetables de la classe C au prix de EUR 0,01 par action.

La présente est établie en vue de son dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 49-8, 8, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour MARVEL S.A.

P. Stemper / J.-M. Léonard

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039477.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

MAZEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 101.720.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 9 mai 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 9 mai 2005 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de VAN CAUTER, S.à r.l., 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen:

- M. Aloyse Scherer, commissaire aux comptes, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour MAZEL S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039521.3/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.786.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 1^{er} avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et se terminera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

TONTEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039574.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

45974

PARIS VIII^e S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.952.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 22 décembre 2004

L'assemblée générale entérine la démission de ses fonctions d'administrateur telle que présentée et acceptée au 13 février 2004 par Monsieur Gaëtan Cantale.

Elle nomme en remplacement de celui-ci, Mademoiselle Sophie Carpiaux à cette fonction.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour extrait conforme

M. Anciaux

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039589.3/514/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 4), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.695.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 1^{er} avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et se terminera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

TONTEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039591.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

GLENELG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 82.400.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005, annule et remplace le bilan du 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03920 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 20 avril 2005, sous le numéro L050031964.5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(041028.3/1005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

GLENELG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 82.400.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005, annule et remplace le bilan du 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03921 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro L050031965.5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(041030.3/1005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.563.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 1^{er} avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et se terminera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

TONTEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039593.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

WEBER & WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.121.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 janvier que:

- KPMG AUDIT, société civile, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé Commissaire, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039594.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

BOUCHERIE CHARCUTERIE KAPPLER STEVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1534 Luxembourg, 2, rue de la Forêt.
R. C. Luxembourg B 94.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03513, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUCHERIE CHARCUTERIE KAPPLER STEVE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(040081.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

GARAGE ROBERT GRUN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 242, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03501, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE ROBERT GRUN & FILS

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(040093.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.226.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 1^{er} avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et se terminera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

TONTEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039596.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.785.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 1^{er} avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et se terminera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

TONTEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039598.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

PARIS VIII^e S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03482, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS VIII^e S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(040105.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

RTL 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.987.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour le notaire J. Elvinger

Signature

(040224.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SOCIETE ANONYME DES MINERAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 4.266.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 avril 2005 que:

* Monsieur Peter Strauli a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Eberhard Knoechel, démissionnaire.

* Madame Franziska Braun a été nommée administrateur, en remplacement de Monsieur Hans-Peter Feller, démissionnaire.

Les mandats de Madame Franziska Braun et de Monsieur Peter Strauli prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2006.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039604.3/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

BAISSIERES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 13.274.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03681, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

(040152.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

FAME HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 97.798.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06063, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

M.J.M. Lagesse

Gérant

(040155.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.179.

—
Statuts coordonnés délivrés aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2005.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(040215.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

TABULAR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 97.799.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06070, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

M.J.M. Lgesse

Gérant

(040158.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

PAROLE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 97.797.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06067, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

M.J.M. Lagesse

Gérant

(040160.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

PAROLE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 97.797.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03683, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

M.J.M. Lagesse

Gérant

(040161.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

TITAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.633.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(040265.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

TITAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.633.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(040267.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 67.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / J. L. Pérez

Corporate Secretary / Vice President

(040221.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 104.654.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

J. Elvinger

Notaire

(040225.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

BANK SARASIN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03303, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

T. Wittlin / C. van der Lubbe

Managing Director / Deputy Managing Director

(040251.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

VERDUGT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 98.953.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature

Un mandataire

(040252.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**TATIMATI S.A., Société Anonyme,
(anc. BIRONICO-SUISSE).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 106.264.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

J. Elvinger

Notaire

(040353.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

45980

LUXTRACING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 87.494.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

J. Elvinger
Notaire

(040274.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.335.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

J. Elvinger
Notaire

(040275.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

IMMOPARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg 107.863.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mai 2005.
P. Bettingen
Notaire

(040421.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

FAREVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 103.127.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour le notaire J. Elvinger
Signature

(040427.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

PANORAMICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.628.

Le bilan modifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(041011.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

PANORAMICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.628.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(041009.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

BANQUE RAIFFEISEN S.C., Société Coopérative.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 20.128.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de la BANQUE RAIFFEISEN S.C. au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

J. Mangen / G. Rommes

Directeur / Directeur

(040316.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

DOUET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 13.278.

Statuts coordonnés délivrés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2005.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(040503.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES PME S.A., Société Anonyme

Signature

(040520.3/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

COMAGRAF ELECTRONIC-GRAFIC-SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 3, rue Kummert.
R. C. Luxembourg B 47.433.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03348, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour la société COMAGRAF ELECTRONIC-GRAFIC-SYSTEMS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(040563.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ELCOTEQ NETWORK S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.654.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Signature.

(041012.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

MACHILU S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 107.887.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) ACT GT LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) BIND GT LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, prénommé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MACHILU S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout con-

formément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année Sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le second mardi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ACT GT LIMITED, précitée	30 actions
2. BIND GT LIMITED, précitée	1 action
Total:	31 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,
 - b) Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, né le 4 novembre 1965 à Varese (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,
 - c) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Vérone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
3. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration: Monsieur Davide Murari, prénommé.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six;
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ès qualités qu'il agit, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, vol. 24CS, fol. 30, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(040282.3/202/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.